



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-37069>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **26-37069**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-26178

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VANDOEUVRE-LES-NANCY

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21540547300012

Ville : VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Code postal : 54500

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 54

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Gardiennage des bâtiments communaux par télésurveillance, rondes et interventions en cas d'effraction-.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet le gardiennage des bâtiments communaux par télésurveillance, rondes et interventions en cas d'effraction. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les prestations sont réparties en 2 lots: - Lot n°1 : Télésurveillance des bâtiments communaux - Lot n°2 : Gardiennage des bâtiments communaux L' accord-cadre est composite. Il est établi : - Sous la forme d'un marché à prix forfaitaires pour les prestations de télésurveillance des bâtiments communaux (lot n°01), - Sous la forme d'un marché à bons de commande avec un montant maximum annuel (50 000€ HT/AN), passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique, pour le gardiennage des bâtiments communaux (lot n°02). Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter 06 juin 2026. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La

durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans. Aucune variante n'est autorisée. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

-.

Section 4 - Informations rectificatives

- Modification de la date limite de remise des plis au mardi 28 avril 2026 à 12:00:00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/04/2026